

*Pôle communication*  
24.65.42

Jeudi 2 février 2023

## INFORMATION PRESSE

### La danse traditionnelle kanak fait son entrée au Conservatoire de musique et de danse de la Nouvelle-Calédonie

**Le Conservatoire de musique et de danse de la Nouvelle-Calédonie (CMDNC) poursuit sa politique volontariste de diversification des pratiques artistiques. L'établissement a signé, ce jeudi 2 février, une convention avec l'association culturelle du Wetr en présence de Mickaël Forrest, membre du gouvernement chargé de la culture et président du conseil d'administration du CMDNC, afin d'intégrer la pratique de la danse traditionnelle kanak au sein de ses enseignements.**

Après l'introduction des cours et des ateliers de ukulélé en 2021, le Conservatoire poursuit la diversification de son offre, hors parcours académique, en intégrant des pratiques artistiques dites populaires dans le cursus danse. Dans cette volonté d'ouverture, la danse traditionnelle kanak et la danse hip hop, feront ainsi leur apparition dans les programmes d'enseignement du CMDNC à la rentrée 2023. L'objectif est de contribuer au développement d'esthétiques nouvelles mais aussi d'élargir l'accès à l'enseignement artistique, en tenant compte de la réalité culturelle locale.

#### L'entrée de la danse traditionnelle au CMDNC

L'association du Wetr est investie dans la transmission des pratiques culturelles et artistiques traditionnelles depuis sa création en 1992, à Lifou. Reconnue pour son expérience d'ouverture, sa troupe de danse a participé à plusieurs festivals culturels dans le Pacifique et en Europe. Le Conservatoire de musique et de danse de la Nouvelle-Calédonie a donc choisi de s'appuyer sur les compétences et le savoir de cette association pour assurer les enseignements de danse traditionnelle.

L'apprentissage des danses traditionnelles a pour ambition d'une part, de favoriser la transmission transgénérationnelle, entre la jeune génération et ceux qui détiennent les connaissances. Les chorégraphies apprises pourront à leur tour être transmises, assurant ainsi leur pérennité.

D'autre part, l'introduction de la danse traditionnelle au CMDNC a pour ambition de favoriser le développement des pratiques artistiques des amateurs, en leur offrant un environnement nouveau dans un espace adapté et structuré. Si l'importation de l'enseignement de la danse traditionnelle dans un cadre citoyen est une nouveauté, voire un défi, elle représente également l'opportunité pour les danseurs d'obtenir des certifications et une manière de valoriser et de légitimer ces pratiques.

Enfin, l'objectif du CMDNC est de permettre à tous les publics de bénéficier des apprentissages de cette transmission.

À titre indicatif, quatre cours d'une heure par semaine seront consacrés à l'enseignement de la danse traditionnelle, tous les mercredi soirs à 18 h 30 (hors vacances scolaires), dans deux studios simultanément pouvant accueillir entre 15 et 20 élèves par cours. Aucun âge minimum n'est requis pour s'inscrire.

\* \*  
\*